

Paris, le 15 juillet 2021

Note à l'attention des membres du Comité unique de l'Etablissement public

Objet : avis sur le projet d'arrêté d'organisation de la Caisse des dépôts et consignations

L'organisation de la Caisse des Dépôts est actuellement réglée par arrêté du Directeur général en date du 18 mai 2020. Le présent projet a pour objet de prendre en compte les évolutions organisationnelles intervenues depuis lors.

Principales évolutions :

- Direction chargée des Politiques Sociales : prise en compte de la création de la direction résultant de la réorganisation de la Direction chargée des retraites et de la solidarité ;
- Direction chargée des Gestions d'Actifs et Direction chargée du contrôle permanent et de la conformité : prise en compte des réorganisations internes ;
- Direction chargée des ressources humaines : prise en compte de la réorganisation du Département RH de proximité des fonctions support et précisions rédactionnelles ;
- Direction chargée de la Banque des Territoires : actualisation des missions de la Direction des prêts vis-à-vis de la Direction des investissements ; actualisation des missions du Département des finances relatives aux interfaces avec les acteurs du contrôle interne et du contrôle externe ;
- Direction chargée de la communication : ajout de la mention d'un Département existant ;
- Direction chargée des risques : précisions rédactionnelles ;
- Pour l'ensemble de l'arrêté : précisions relatives à la santé et la sécurité au travail ;

La Commission de surveillance sera informée de cette mise à jour.

L'arrêté qui sera pris à l'issue de la procédure abrogera l'arrêté du 18 mai 2020.

Catherine Mayenobe